

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
28 juin 2019

---

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 179

présenté par  
M. Reiss et Mme Dalloz

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette phrase est inutile dans la mesure où les moyens humains ou technologiques mis en œuvre par les opérateurs mentionnés au premier alinéa du I de l'article 6-2 sont mentionnés à l'article 2 ; de plus dans l'article 4 le CSA publie chaque année un bilan de l'application de ces dispositions par les opérateurs de plateforme en ligne et de leur effectivité.